AHMED MAHIOU DOCTEUR ÉMÉRITE,

«Nul ne peut plus massacrer impunément

Il aura 80 ans le 1er décembre prochain. Ahmed Mahiou est l'une des sommités algériennes toujours active malgré sa retraite administrative. Nul n'est besoin de revenir sur le parcours époustouflant de ce natif de Bouira, sollicité et écouté aussi bien par les grandes universités du monde que par les instances internationales dont la Cour internationale de justice en qualité de juge ad hoc, directeur de l'Institut de recherches et d'études sur le Monde arabe et musulman (Iremam), (1992-1997), Aix-en-Provence. Ses positions critiques à l'endroit du pouvoir dans le domaine du droit (Constitution, etc.) lui valent son éloignement du pays, l'exil. «Après 50 ans, l'Algérie cherche toujours une identité, une stabilité à travers des révisions de constitutions qui sont en fait mises par la suite en "quarantaine" au détriment de tout objectif ou prétention.» C'est sans appel ! Cela ne le prive pas pour autant assez tôt de distinctions scientifiques pour ses divers et nombreux travaux dont la médaille algérienne du Mérite scientifique en 1987 et de se voir décerné le titre de Docteur honoris causa de l'Université des sciences sociales de Toulouse en 1989. Et c'est peu dire ! Evoquant le Tribunal pénal international (TPI) agité comme un épouvantail et que récusent aujourd'hui nombre de chefs d'Etat africains, Ahmed Mahiou reste optimiste quant à son utilité s'agissant aussi de possibilité d'inculpation de personnalités politiques européennes responsables de crimes de guerre comme l'ancien président des Etats-Unis, George Bush et l'ex-Premier ministre britannique, Tony Blair. A l'appui, il rappelle les voix de plus en plus nombreuses qui réclament leur comparution devant le TPI. «On ne peut plus massacrer impunément à l'abri de la souveraineté de l'Etat», nous dit-il.

Entretien réalisé par Brahim Taouchichet

***Le Soir d'Algérie* : A tout seigneur tout honneur, j'ose une première question d'ordre privé s'il en est sur l'homme public que vous êtes : que devient M. Ahmed Mahiou ? On vous dit à la retraite mais plutôt administrative puisque vous restez toujours actif ?**

Dr Ahmed Mahiou : Effectivement, je suis administrativement à la retraite, mais un intellectuel qui dispose encore de toutes ses facultés et de l'envie de poursuivre ses réflexions et recherches ne peut pas mettre ses méninges en vacances ; je suis donc un retraité très actif, du fait notamment que je suis souvent sollicité pour :

- écrire des articles (4 ou 5 en moyenne par an) ;
- faire des conférences (une dizaine par an), surtout en Algérie et en France, mais aussi dans d'autres pays du Maghreb ou en Europe et parfois des cours de post-graduation comme l'an dernier au Brésil ;
- conseiller les étudiants qui me consultent à propos de leurs thèses ;
- participer à des colloques nationaux ou internationaux et des conférences internationales, car je suis membre actif de plusieurs sociétés savantes internationales ;
- enfin, avoir parfois des activités de conseil, juge ou arbitre international.

Photo : DR

Ahmed Mahiou.

«Certains Etats piétinent sans cesse et impunément les règles les plus élémentaires du droit international et, pour ne citer que l'exemple le plus flagrant, il y a le cas d'Israël.»

Votre carrière de haut cadre trace votre itinéraire professionnel éloquent au demeurant car vous avez eu à vous occuper de nombre de responsabilités, dans les grandes universités françaises notamment et aussi dans les institutions régionales d'Europe et d'Afrique. A la lumière de cette somme d'expériences voulez-vous livrer à nos lecteurs ce qui vous a interpellé en particulier dans la marche des affaires mondiales ?

Votre question est plutôt vaste puisqu'elle concerne la marche des affaires internationales et il est malaisé d'y répondre simplement et brièvement. Mais je vais essayer. Je suis ces affaires du point de vue du juriste internationaliste que je suis devenu. A cet égard j'ai pu mesurer à la fois les progrès et les reculs du respect du droit international qui est censé inspirer la conduite des Etats. La souveraineté de l'Etat a reculé devant beaucoup d'avancées, notamment en matière de droits de l'homme, de démocratie, d'Etat de droit et de droit pénal international. Notamment, on ne peut plus massacrer impunément à l'abri de la souveraineté de l'Etat.

La création de tribunaux pénaux internationaux (universels ou régionaux) constitue désormais une sorte d'épée de Damoclès qui pend sur la tête des auteurs de certains crimes qu'ils soient gouvernants ou des particuliers ; désormais chacun sait qu'il peut être appelé à répondre de certains crimes devant des juges nationaux ou internationaux.

Il reste évidemment que ces progrès sont loin de répondre aux différents et souvent tragiques problèmes que connaît la société internationale, ni même de répondre suffisamment aux attentes de ceux qui subissent de terribles injustices. Il y a également le triste principe du deux poids, deux mesures qui nous rappelle la fameuse fable de La Fontaine : «Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir». On constate et on déplore, à juste titre, que le droit international ne s'applique pas de la même manière selon qu'un Etat est puissant ou faible ; cela vaut surtout pour les grandes puissances qui disposent du droit de veto et aussi pour les Etats qu'elles soutiennent. L'avancée incontestable du droit international a, certes, réduit le rôle des puissants et des riches, mais beaucoup reste encore à faire pour, sinon mettre fin à l'usage de la force, du moins en réduire autant que possible le rôle dans les relations internationales.

Cela explique que certains Etats piétinent sans cesse et impunément les règles les plus élémentaires du droit international et, pour ne citer que l'exemple le plus flagrant, il y a le cas d'Israël qui viole systématiquement les décisions des Nations unies relatives à la Palestine depuis près de trois quarts de siècle, parce qu'il bénéficie de l'appui du monde occidental et surtout du soutien inconditionnel des Etats-Unis.

Les pays arabes ont oublié que le développement n'est pas un problème de ressources naturelles, mais d'abord et essentiellement un problème d'efforts d'hommes et de femmes.»

Sachant que les règles de droit qui régissent une société sont le produit de l'histoire et de la culture, qu'en est-il celles d'essence occidentale (droit de l'homme, de la femme, les libertés individuelles, etc.) inopérantes dans les sociétés arabes ?

Je pense que c'est une erreur de penser que les droits de l'homme, de la femme et les libertés individuelles sont les valeurs du seul monde occidental. Certes, ce sont ces pays qui ont mis en valeur et proclamé, dans des textes d'abord nationaux puis internationaux, ces valeurs, mais celles-ci sont tout simplement celles qui sont inhérentes à la qualité d'être humain et à l'égalité qui caractérise tous les êtres humains car le sexe, l'origine, la race ou la couleur ne doivent en aucun cas fonder des discriminations.

Donc faire la critique de ces valeurs universelles sur la base de leur origine occidentale n'est pas une attitude raisonnable ni même responsable ; en revanche, il faut critiquer et rappeler aux Occidentaux qu'ils n'ont cessé à ce jour de violer ces fameuses valeurs, à travers l'esclavage, la colonisation, le néo-colonialisme ainsi que la domination économique et idéologique qu'ils ont instaurée et il ne faut pas se laisser abuser lorsqu'ils tiennent une rhétorique humaniste ou humanitaire pour tenter de s'exonérer de leurs responsabilités et se donner bonne conscience.

«L'Union africaine — qui réunit plus de 50 Etats très différents entre eux sur beaucoup de plans — fonctionne mieux que la Ligue arabe qui compte seulement 23 Etats dont les points d'unité (langue, culture, histoire, religion) sont beaucoup plus forts ou intenses.»

Dans votre récente conférence à l'INESG : «Le Monde arabe à l'épreuve de la mondialisation», il apparaît que cette partie du monde — le Moyen-Orient — est au centre des intérêts des grandes puissances occidentales depuis la découverte du pétrole qui introduit une nouvelle donne dans le commerce international et le contrôle de cette source d'énergie. Cela met depuis les pays arabes producteurs de pétrole sous pression, voire sous tutelle des lobbies pétroliers ?

Il serait excessif de généraliser et de dire que tous les pays arabes producteurs de pétrole sont sous la tutelle des lobbies pétroliers. A supposer que ce soit le cas et, pour être précis, je dirai qu'ils sont plutôt influencés ou, comme vous dites, sous la pression du marché international et certains gouvernants arabes plus que d'autres.

Par ailleurs, derrière les lobbies pétroliers, il faut ajouter qu'il y a quelques Etats qui sont très actifs pour orienter ou déterminer les stratégies pétrolières, qu'elles soient nationales ou internationales et la tâche leur est facilitée par les pays arabes eux-mêmes en raison de leurs divisions et incohérences.

Vous soulignez que malgré toutes les richesses naturelles dont ils disposent, les pays arabes producteurs n'ont pas su en faire un moyen d'émancipation faisant ressortir leur grave faiblesse, ce qui attise les appétits d'où la guerre ouverte menée par une partie de l'Occident en Irak et en Syrie, notamment dans le sillage du GMO !

Effectivement, il y a un triste constat à faire. Aucun pays arabe, notamment parmi les plus riches en hydrocarbures, n'a réussi à devenir une puissance émergente, ni même à avoir réussi une politique de développement digne de ce nom. Il suffit de faire une simple comparaison entre un pays comme la Corée du Sud et n'importe quel pays arabe, y compris l'Algérie. Au début des années 1960, les pays arabes étaient tous sous-développés ou en voie de développement comme la Corée du Sud ; ils émargeaient tous aux budgets d'aide provenant des pays développés ou des organisations économiques internationales.

Or, que constate-t-on un demi-siècle plus tard ? La Corée est un pays aussi développé que les pays occidentaux les plus avancés auxquels elle dame souvent le pion en matière de production et d'innovation industrielles, à l'instar de quelques autres pays asiatiques ; pendant ce temps les pays arabes en sont encore au balbutiement industriel et ils sont restés des marchés où se déversent les surplus provenant de l'étranger, faute d'avoir un minimum de production nationale autonome dans n'importe quel secteur, y compris le secteur névralgique de l'autonomie alimentaire.

Les pays arabes ont oublié que le développement n'est pas un problème de ressources naturelles, mais d'abord et essentiellement un problème d'efforts d'hommes et de femmes dûment préparés à prendre en main le développement de leur pays.

Vu sous l'angle de la fatalité, le pétrole serait plutôt une source à problèmes dans la mesure où il remet au goût du jour la volonté de domination d'un Occident va-t-en-guerre dans cette région ?

Votre allusion à «la fatalité du pétrole» me remémore un colloque organisé en Algérie au début des années 1970 par feu Mouloud Kassem, l'ancien ministre des Affaires religieuses.

En effet, dans le cadre des séminaires sur la pensée islamique, il avait choisi comme thème de s'interroger sur le pétrole pour savoir si c'est une chance ou une fatalité pour un pays. Je crois qu'il a eu l'énorme mérite de poser un vrai problème alors que l'Algérie était encore dans l'ivresse des nationalisations pétrolières qui l'ont empêchée de voir, avec toute la lucidité nécessaire, l'usage à faire de ces richesses naturelles mais fugitives.

Je rappelle à cet égard que les nouveaux pays développés (Japon, Corée du Sud, Taiwan) n'avaient pas beaucoup de ressources naturelles, mais ils ont su disposer et utiliser la matière grise et les forces de leurs populations respectives pour compenser l'absence ou la faiblesse de ces ressources.

Inversement les pays arabes sont devenus des pays rentiers qui consomment leur rente pétrolière et, faute d'investissements productifs suffisants, ils se réservent ainsi des lendemains très inquiétants.

Et voilà qu'une nouvelle puissance régionale aux ambitions hégémoniques, en l'occurrence l'Etat d'Israël, entre en jeu et aggrave l'atmosphère délétère et de sinistrose dans la région.